

# DOSSIER SPÉCIAL INONDATIONS

NOVEMBRE 2023 / JANVIER 2024

**Comment expliquer les inondations ?**

**L'agglomération sur tous les fronts**

**Anticiper et prévenir les risques d'inondations**



**Toutes les infos sur**

**Le relogement,  
Le rachat d'habitations,  
L'aide à l'équipement  
de type batardeaux...**



**CAPSO**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PAYS DE SAINT-OMER

Photo : © Eden B2



## UNE LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES INONDATIONS

Chers habitants de l'agglomération,

Notre territoire a été fortement impacté, depuis le 6 novembre, par des inondations et un ruissellement jamais rencontrés. Nos habitations, commerces et entreprises en sont meurtris.

Je voulais tout d'abord vous indiquer mon désarroi face à la détresse des sinistrés que j'ai rencontré. Beaucoup ont perdu des biens et notre territoire prendra du temps à s'en relever. Nous sommes tous collectivement profondément marqués par ce que nous avons vu et vécu. Les élus communaux et communautaires se sont investis pour protéger ce qui pouvait l'être, mais nos moyens d'action doivent être encore renforcés.

Depuis les précédentes inondations, je pense en particulier à celles de 2002, qui avaient fortement impacté la vallée de l'Aa, beaucoup de travaux ont été réalisés pour retenir l'eau. Ces investissements ont joué leur rôle dans un premier temps, mais dès le 10 novembre, l'importance de la pluviométrie et la saturation des sols ont fait que l'eau est sortie de son cours, que ce soit sur l'Aa, la Hem et la Lys (notamment en janvier pour cette dernière).

Ces événements, certes exceptionnels (ces crues ont été « qualifiées avec une période de retour de 200 ans ») doivent nous amener à réfléchir rapidement pour réparer d'une part les dégâts, accompagner la reconstruction et la protection des habitations, commerces et entreprises et d'autre part renforcer notre protection face aux aléas météorologiques que le réchauffement climatique amplifiera malheureusement.

Avec mes collègues élus et l'aide de l'Etat, qui a promis un accompagnement financier à la hauteur des dégâts subis et que je remercie par avance, je mettrai toute mon énergie pour faire avancer les dossiers les plus stratégiques et permettre par exemple l'évacuation de l'eau à la mer à Mardyck avec un renforcement des moyens de pompage ou une coordination renforcée de la gestion de notre delta de l'Aa. Nos voisins belges et néerlandais l'ont fait, il est nécessaire que la nôtre soit meilleure.

J'ai voulu par ce dossier spécial inondations vous donner les premières actions qui sont mises en œuvre et celles qui seront engagées en lien avec les syndicats compétents (SMAGEAA, SYMSAGEL, SYMVAHEM et l'institution Intercommunale des Wateringues) sans oublier les communes.

Votre magazine communautaire Terre d'agglomération fera régulièrement un état des lieux sur les actions en cours et celles à venir.

Ensemble, grâce à cette solidarité territoriale que nous devons maintenir et renforcer, nous trouverons les solutions pour améliorer notre sécurité.

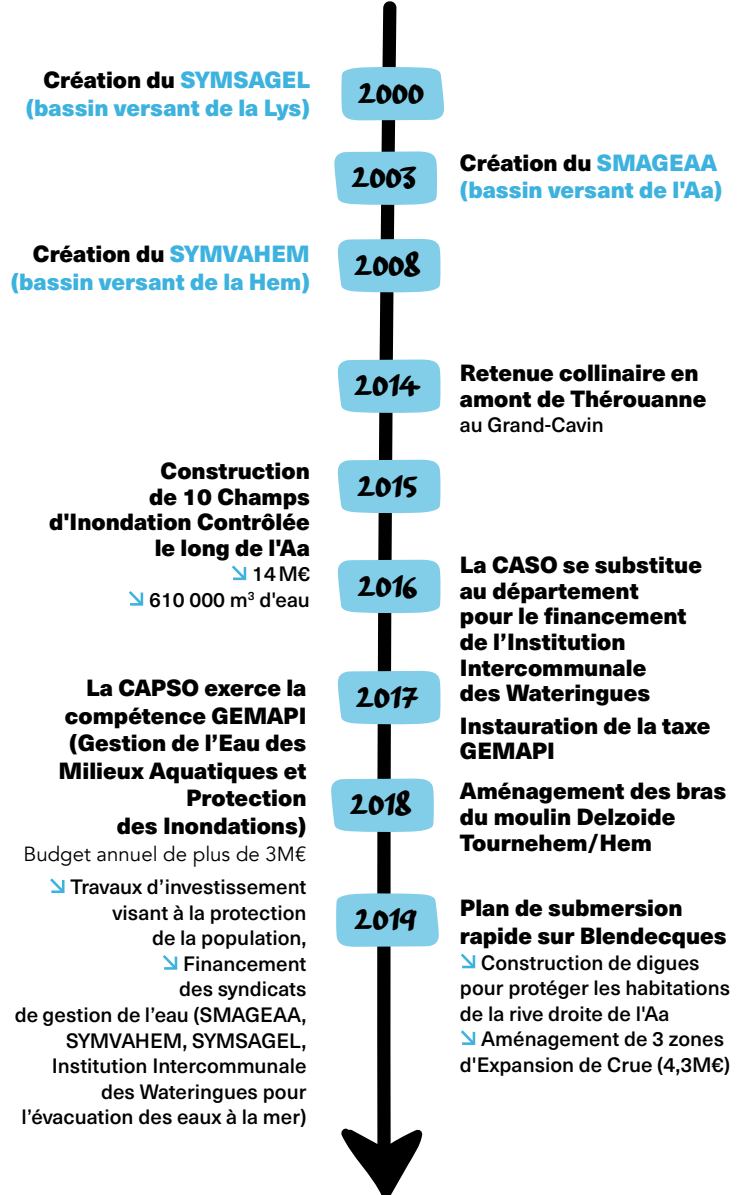
Je vous en souhaite bonne lecture,

**Joël Duquenoy**

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

## LES DISPOSITIFS DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

mis en place suite aux crues successives des années 93/95 et 2002



QUELQUES CHIFFRES...



**3 000** habitations touchées



**250** pompiers mobilisés



**47** communes de la CASO reconnues catastrophe naturelle

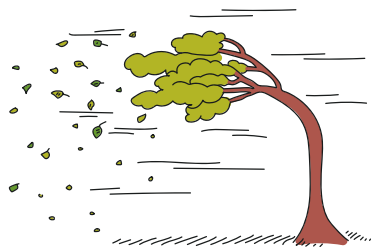


**200** entreprises et commerces touchés

# À L'ORIGINE DES INONDATIONS

## Une intensification des tempêtes et de très fortes pluies

À partir du 14 octobre 2023, de nombreuses perturbations se sont succédées sur notre territoire, avec à chaque fois des précipitations abondantes, qui ont contribué à saturer les sols. Fin octobre et début novembre, plusieurs tempêtes sont arrivées ; les plus importantes étaient Ciaran et Domingos.



Elles ont apporté des vents tempêteux et des pluies extrêmement intenses. Au total, notre territoire a reçu l'équivalent de près de 6 mois de pluies sur la période du 15 octobre au 13 novembre, et l'équivalent de plus d'un mois de pluies sur la période du 24 décembre au 4 janvier, avec pour conséquence les inondations que nous avons connues.

## Les ruissellements et les remontées de nappe

La saturation des sols gorgés d'eau par les cumuls de pluie a engendré de forts ruissellements sur les parcelles agricoles. Ces écoulements d'eau ainsi que les remontées de nappe viennent gonfler le niveau des cours d'eau.



Exemples : Entre le  
1er novembre 2023  
et le 31 janvier 2024

**493**

mm d'eau sont tombés  
à Saint-Omer

**381**

mm d'eau sont tombés  
à Aire-sur-la-Lys

## LES BASSINS VERSANTS DE LA CAPSO

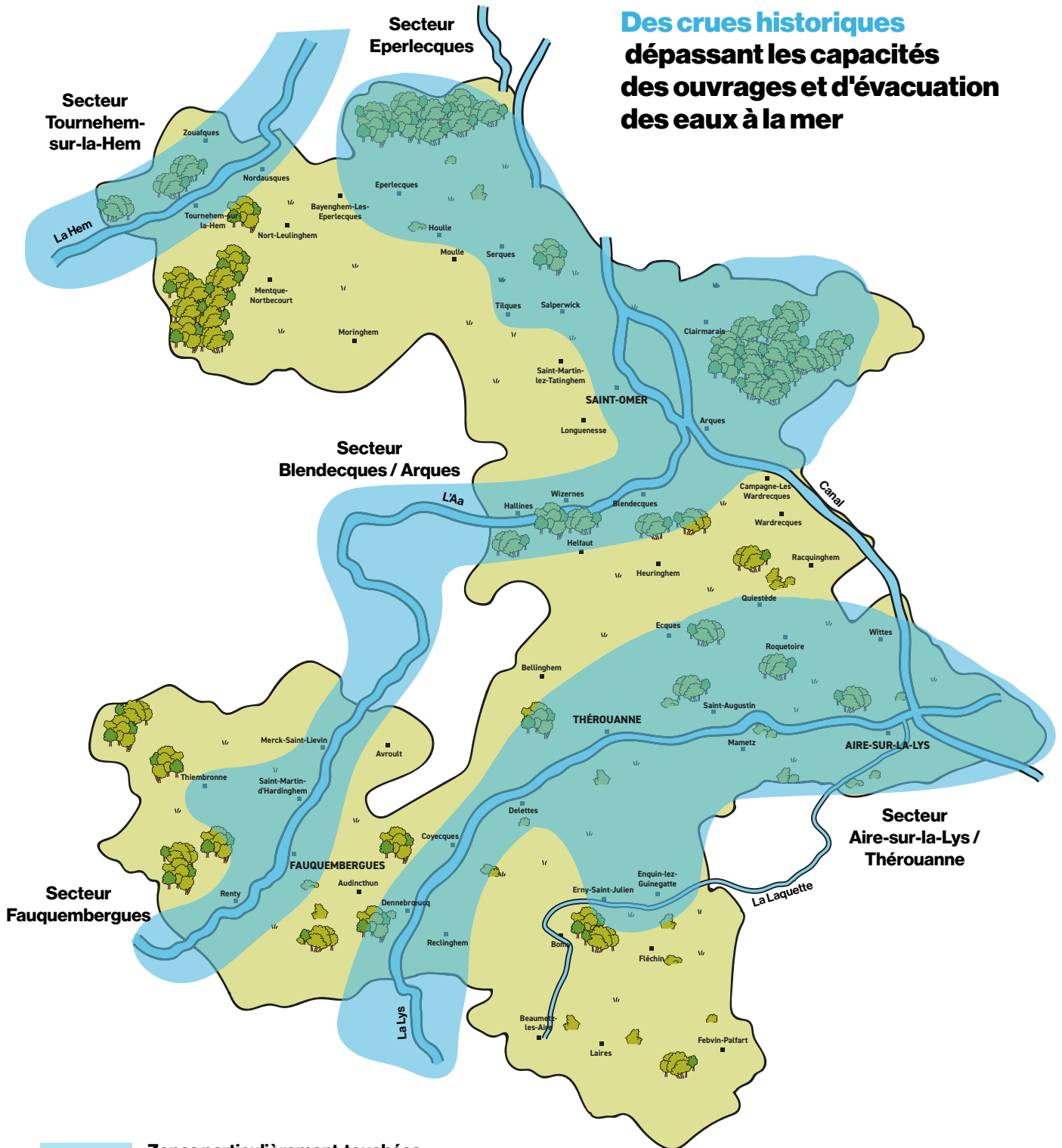
**Le bassin versant de l'Aa,** est constitué de deux entités géographiques : la vallée de l'Aa ou haute vallée de l'Aa, et le marais audomarois. La rivière l'Aa s'écoule sur 54 km du Sud-Ouest vers le Nord-Est avant de s'évacuer à la mer (Gravelines ou Fort-Mardyck). Cette zone d'étalement forme le marais audomarois avec ses 3 700 ha de terres et d'eau. Les sources de l'Aa se situent à Bourthes à 121 mètres d'altitude.

**Le bassin versant de la Lys,** s'étend pour partie sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais et prend sa source à Lisbourg. Le réseau hydrographique du bassin de la Lys est particulièrement développé dans sa partie Nord en raison de la présence de nombreux petits cours d'eau et canaux. Les caractéristiques géologiques et pédologiques (présence d'un sous-sol argileux) de cette partie sont à l'origine de la multiplication des cours d'eau.

**Le bassin versant de la Hem** s'étend sur 150 km<sup>2</sup>, encadré par une ceinture de coteaux calcaires. La Hem prend sa source sur les hauteurs du Haut-Artois sur la commune d'Escoeuilles à une altitude d'environ 115 m. Sur son cours principal, elle parcourt 26 km avant de rejoindre les secteurs artificialisés de la plaine flamande à Polincove.

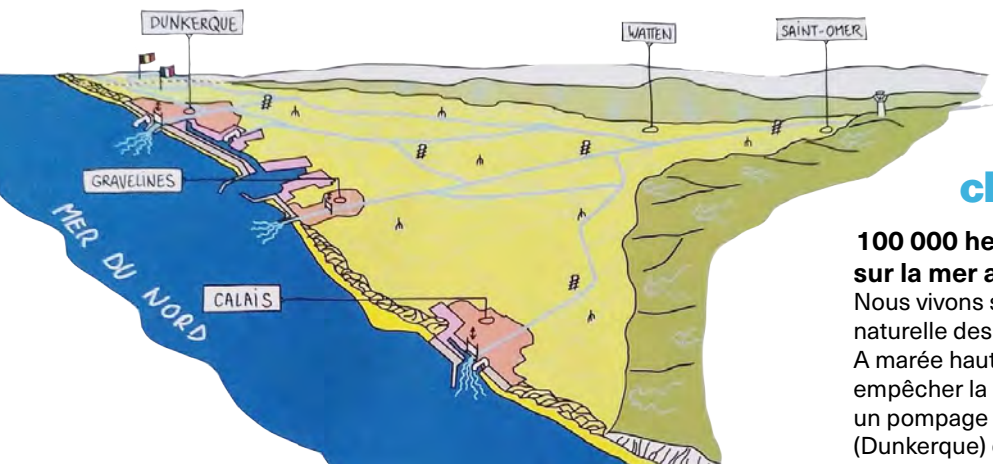


**Des crues historiques dépassant les capacités des ouvrages et d'évacuation des eaux à la mer**



**Zones particulièrement touchées par les débordements des cours d'eau**  
Inondations de novembre 2023 et janvier 2024

# QUE S'EST-IL PASSÉ ?



Source : www.delta-aa-2050.fr | © Agence d'urbanisme et de développement de la région Flandre-Dunkerque

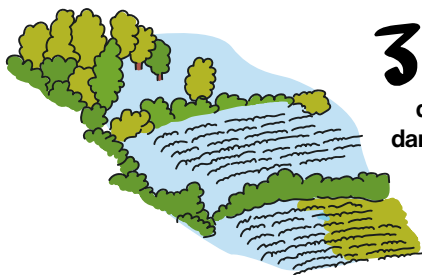
## Le polder du delta de l'Aa menacé par le changement climatique

### 100 000 hectares de terre gagnées sur la mer au fil des siècles

Nous vivons sur le polder du delta de l'Aa. L'évacuation naturelle des eaux douces n'est possible qu'à marée basse. A marée haute les portes à la mer sont fermées pour empêcher la mer d'envahir les terres. En période de crue, un pompage est nécessaire à Gravelines, Fort Mardyck (Dunkerque) ou à Calais, pour évacuer l'eau à marée haute. Seulement, le polder est menacé par le changement climatique. Face à la montée du niveau de la mer, à l'intensification des tempêtes et au cumul de pluie, l'eau peut difficilement s'évacuer. D'où la nécessité de s'adapter pour limiter le ruissellement et les débordements et faire face au risque de submersion marine.

## Une lente décrue du marais Audomarois

Le dénivelé entre Saint-Omer et Fort Mardyck est seulement de 2 mètres sur une distance de 30 km environ. Il faut donc savoir que l'eau du canal de Neufossé qui sera évacué gravitairement ou par pompage s'écoule doucement jusqu'à la côte, ce qui explique la lente décrue du marais audomarois pendant les inondations.



**3M25**  
de niveau  
dans le marais

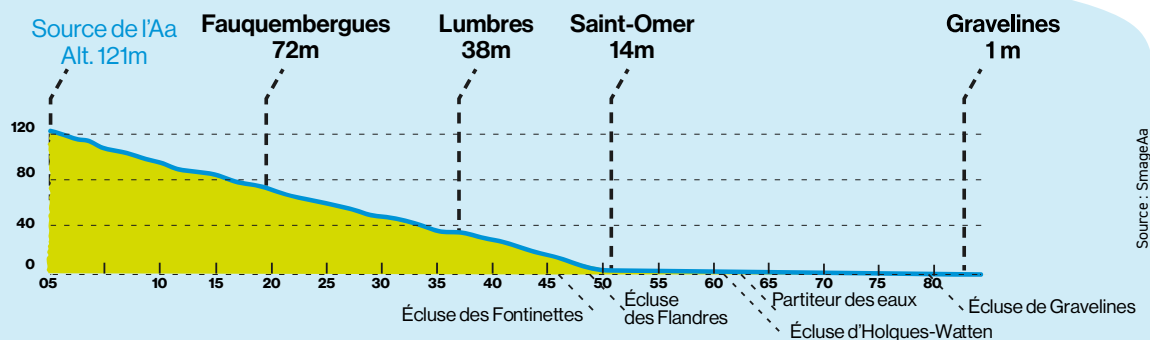
## Les waterings, un système d'évacuation des eaux

Le système des waterings évacue l'eau de pluie qui tombe sur le delta de l'Aa, mais également les eaux en provenance de bassins versants amonts : l'Aa supérieure, le marais audomarois, la Hem et les collines de l'Artois et de Flandre intérieure.

Les fossés d'assèchement, appelés watergangs, collectent les eaux de drainage et de ruissellement afin de les écouler dans les canaux, avant de partir vers la mer. Ces canaux constituent les grandes artères du réseau hydraulique des Waterings. Leur niveau est régulé au regard de la situation par de multiples ouvrages (stations de pompage, vannes, écluses ou encore clapets)

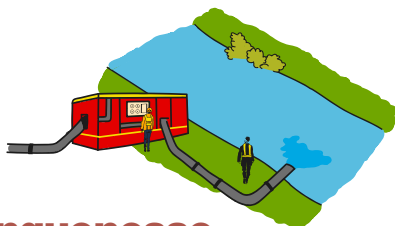
## PROFIL EN LONG DE L'AA

L'absence de pente lors de l'évacuation à la mer



# LES ACTIONS DE LA CAPSO POUR SÉCURISER LA POPULATION PENDANT LES INONDATIONS

## Actions de protection de la digue du secteur Arques/Longuenesse



- ▾ Travaux de confortement de la digue
- ▾ Aménagement d'une plateforme pour accueillir les pompes et sauvegarder les digues (prise en charge financière d'une grosse pompe et de deux plus petites)

Coût : 230 000 €

- > Travaux de confortement : 200 000 €
- > Pompes : 30 000 €

## Coordination de l'arrivée d'un camion Allianz



La CAPSO a coordonné l'installation d'une unité mobile Allianz sur le parking de Sceneo, à Longuenesse, lors des inondations de novembre 2023 et janvier 2024. Spécialement conçu pour ce type d'opération de grande ampleur, l'assureur était présent pour répondre aux questions de toutes personnes sinistrées sur le territoire, qu'elles soient d'Allianz ou d'un autre assureur.

## Distribution de denrées alimentaires pour les sinistrés

L'association COALLIA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile d'Arques) a assuré la distribution de denrées alimentaires en lien avec Auchan et d'autres entreprises.

## Mise à disposition de pompes pour les sinistrés

10

pompes prêtées  
aux communes



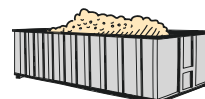
## Mise à disposition de bennes auprès des communes sinistrées

37  
bennes

1 815

tonnes collectées

Des bennes ont été mises à disposition lors des inondations de novembre 2023 et janvier 2024, pour aider les sinistrés à évacuer les déchets des habitations.



## DES DISPOSITIFS D'AIDES POUR LES ENTREPRISES ET AGRICULTEURS

La CAPSO vient en aide aux entreprises du territoire avec la mise en place d'un fonds à hauteur de 600 000 €

- > Pour les entreprises ayant subi des dégâts et une baisse de chiffre d'affaires

Aide de 3 000 à 6 000 € selon l'effectif de l'entreprise

- > Pour les entreprises enregistrant uniquement une baisse de leur chiffre d'affaires

Avance remboursable à taux 0 :  
de 5 000 à 10 000 €

- > Pour les agriculteurs

Subvention à hauteur de 40 % du montant des investissements éligibles HT dans la limite de 5 000 €

EN SAVOIR PLUS 

▾ Dossiers à retirer à la Maison du Développement économique

16, Place Victor Hugo, Saint-Omer | 03 74 18 22 00

## APPEL À MOBILISATION DES LOGEMENTS VACANTS

La Maison de l'Habitat a lancé un appel à mobilisation des logements vacants pour les sinistrés le 4 janvier dernier.

L'enjeu est de trouver des solutions de logement temporaire des victimes des inondations. Les propriétaires disposant de logements vacants peuvent le signaler à la Maison de l'Habitat. Grâce à cet appel, 40 familles ont pu être relogées rapidement dans l'agglomération. Néanmoins, cet appel reste toujours d'actualité car l'arrondissement de Saint Omer connaît de grandes difficultés pour reloger les nombreux sinistrés.

# 40

familles  
relogées



## OUVERTURE DE 2 VILLAGES SOLIDAIRES À LONGUENESSE ET AIRE-SUR-LA-LYS POUR ACCUEILLIR LES SINISTRÉS

Face à la faiblesse de l'offre de logements dans l'audomarois, la CAPSO a créé et financé les infrastructures pour l'installation de mobil-homes, en partenariat avec la société Flandria Loisirs.

- **A Longuenesse** : sur le site de l'ancienne caserne du SDIS, rue Gustave Courbet
- **A Aire-sur-la-Lys** : au camping municipal

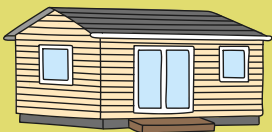
Pris en charge par la CAPSO :

- > **Aménagement : 200 000 €**
- > **Coût par mobil-home : 2400 €**

Capacité d'accueil

# 40

mobil-homes



EN SAVOIR PLUS



**Maison de l'Habitat  
de la CAPSO**

03 74 18 22 24

maisonhabitat@ca-pso.fr

À COURT TERME

## ET MAINTENANT ?

Les investissements réalisés depuis plusieurs années ont permis de limiter les impacts de ces inondations mais n'ont pas été suffisants sur bon nombre de secteurs. Il conviendra donc avec des actions à court terme et des actions de plus long terme de renforcer nos moyens pour intervenir plus largement. L'accompagnement financier de l'Etat sur ces investissements conséquents nous permettra d'accélérer leurs réalisations.



## Opérations de curage

**Par la CAPSO**

➤ **Le curage de la Lys intramuros**  
(place du rivage et grand vannage)

**Coût : 700 000 €**

➤ **Le curage de la Petite Becque, à Quiestède**

**Coût : 400 000 €**

➤ **Le curage du contre-fossé, situé près de Wardrecques et Racquinghem**

**Coût : 200 000 €**

➤ **Le curage du fossé des madeleines, à Longuenesse**

**Coût : 35 000 €**

D'autres opérations de curage seront lancées pour compléter ces premières interventions

**Par VNF (Voies navigables de France)**

➤ **Le curage quai du Commerce**

à partir de l'écluse Saint-Bertin à Saint-Omer, sera engagé par VNF courant mars.

**Coût : 500 000 €**

## Création d'un exutoire de la Basse Meldyck vers le canal à grand gabarit

Cet ouvrage permettra d'évacuer plus rapidement l'eau de la Basse Meldyck vers le canal. Il s'agit de limiter les risques sur le secteur de Lyzel et de la gare de Saint-Omer. Une étude de faisabilité est portée par la CAPSO.

**Coût : 500 000 €**

# ET MAINTENANT ?

## Conforter les systèmes d'endiguement sur la Meldyck

L'enjeu est de conforter les digues, où des fragilités ont été constatées permettant de renforcer la protection de la population de Blendecques, Arques, Longuenesse et Saint-Omer. La CAPSO financera ainsi les actions suivantes :

➤ **Renforcement de la digue sur la Basse Meldyck**, rue de Cannes et rue d'Abbeville à Arques

**Coût : 30 000 €**

➤ **Confortement par pose d'enrochement** avec de la marne sur une centaine de mètres, à l'arrière de la rue Jean Moulin, à Blendecques

**Coût : 200 000 €**

➤ **Renforcement de la digue sur la Haute Meldyck** (entre l'entreprise Fiolet et le collège de la Morinie)

**Coût : 400 000 €**

## Retrait des déchets flottants

L'ensemble des syndicats d'aménagement et de gestion des eaux (SMAGEAA, SYMSAGEL, SYMVAHEM) se mobilise pour le retrait des embâcles (déchets, branchages...), qui freinent les écoulements des cours d'eau et peuvent entraîner des débordements locaux.

## Maintien des moyens nationaux de pompages mobiles

Jusque fin avril sur Cuinchy (en amont) et Mardyck (en aval)

## Financement d'une pompe de 360 m<sup>3</sup>/h

La CAPSO a fait l'acquisition d'une pompe, mise à disposition du Groupe de Secours Catastrophe Français (G.S.C.F), en cas de besoin.

**Coût : 24 000 €**

## RACHAT D'HABITATIONS SINISTRÉES PAR LES INONDATIONS

Le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM), plus communément appelé fonds Barnier, permet à l'État de racheter les habitations les plus à risque.



Pour les personnes éligibles, le « Fonds Barnier » peut prendre en charge, dans la limite de 240 000 €, la différence entre l'indemnisation versée par l'assurance au titre du bien immobilier et le montant de valeur du bien.

### Conditions :

- Le bien doit être couvert par un contrat d'assurance qui couvre la garantie « catastrophes naturelles ».
- Le bien doit avoir été indemnisé au titre de la garantie « catastrophes naturelles » au titre des dernières inondations.
- Le bien doit avoir été sinistré à **plus de la moitié de sa valeur**

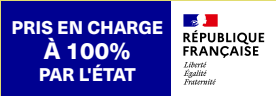
Une possibilité de rachat devrait également être prochainement proposée pour les biens sinistrés à **moins de 50%** dès lors que ceux-ci répondront à l'une de ces deux conditions : soit être un bien isolé sur un secteur de crue, soit si la démolition permet de réaliser un aménagement hydraulique, qui renforcerait la protection d'un secteur.

**EN SAVOIR PLUS**   
Retrouvez toutes les modalités pratiques sur [www.ca-psy.fr](http://www.ca-psy.fr)

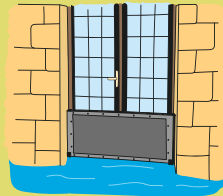


**Modalités de procédure de rachat**


## AIDE À L'ÉQUIPEMENT DE DISPOSITIFS DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS



L'État a mis en place un dispositif exceptionnel de soutien financier bonifié aux propriétaires afin de réduire la vulnérabilité de leurs habitations en s'équipant de batardeaux ou de clapets anti-retour.



Un plan de grande ampleur est proposé par la CAPSO pour aider les habitations protégées (jusqu'à 80 cm d'eau) pour les maisons inondées. Le diagnostic est porté par les syndicats d'aménagement et de gestion des eaux (SmageAa, SYMSAGEL, SYMVAHEM) avec une prise en charge financière de 100% par l'État. Un dispositif similaire est également mis en place pour les activités économiques de moins de 20 salariés avec une prise en charge financière à hauteur de 40%.

**EN SAVOIR PLUS**   
➤ **SmageAa / SYMVAHEM**  
03 21 88 98 82  
➤ **SYMSAGEL**  
03 61 40 00 60



**Acquisition de batardeaux**

Retrouvez toutes les infos sur [www.ca-psy.fr](http://www.ca-psy.fr)

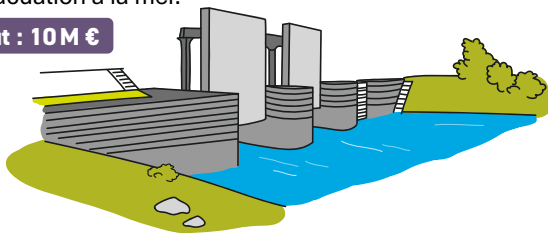


## ET MAINTENANT ?

### Renouvellement des pompes de l'institution des Wateringues

En complément des indispensables efforts de régulation des eaux en amont, il faut prendre en compte l'importance de l'évacuation à la mer, en particulier pour le marais audomarois. Le remplacement des pompes de l'institution des wateringues, confortera l'état général des ouvrages d'évacuation à la mer.

Coût : 10M €



### Augmentation des capacités de pompage au niveau de Cuinchy

↘ **Création d'une troisième voie d'évacuation des eaux de la Lys vers la Deûle**, qui passerait par un dispositif de pompage de 3 à 6m<sup>3</sup>/s (étude en cours par le SYMSAGEL) pour limiter le transfert de l'eau impactant le secteur du marais audomarois.

Coût : 5M €

### Étude d'optimisation sur les ouvrages de gestion de crues de la vallée de l'Aa

Notamment en vue d'examiner les solutions permettant de renforcer la sécurité de Wizernes, Blendecques et Arques.

### Simplifier la gestion du delta de l'Aa

↘ **Reflexion sur la création d'un EPTB** (Etablissement Public Territorial de Bassin). L'enjeu est de simplifier la gestion de la problématique hydraulique et sa coordination et de disposer de ressources financières et techniques plus importantes.

### Poursuite des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

- ↘ **PAPI Lys** : mise en œuvre des retenues collinaires (ouvrage de stockage d'eau)
- ↘ **PAPI de l'Aa** : renforcement des systèmes d'endiguement sur la Meldyck (secteur allant de Wizernes à Saint-Omer)
- ↘ **Poursuite du PAPI de la vallée de la Hem**

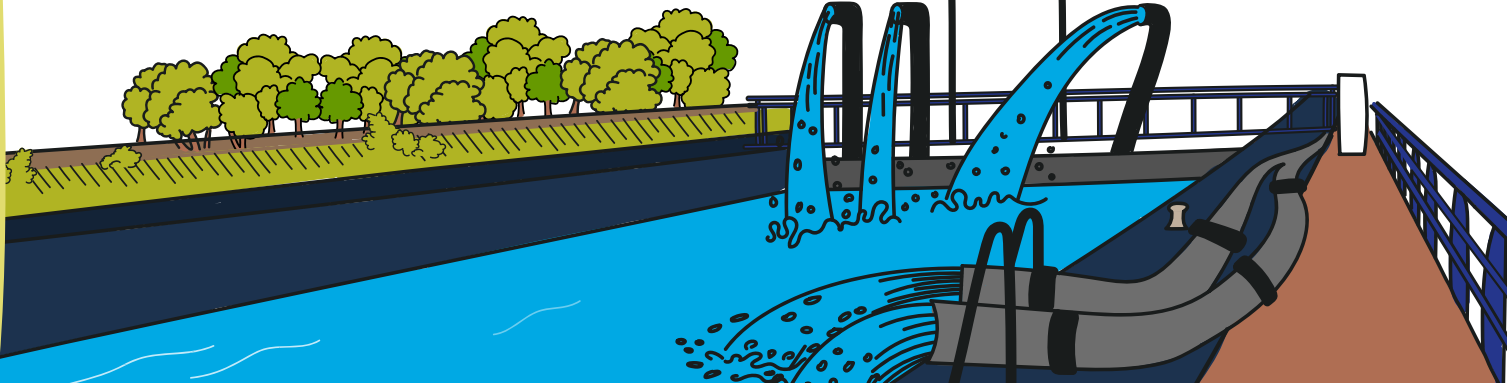
EN SAVOIR PLUS



[www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

### Modification des documents cadres d'aménagement

Les événements survenues en novembre et janvier doivent conduire à des adaptations des documents cadres d'aménagement : PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations)



# Les Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) sur le territoire de la CAPSO

Les syndicats assurent notamment l'entretien des cours d'eau : l'Aa, la Hem, la Lys

## SMAGEAA

Communes adhérentes sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Arques, Avroult, Bayenghem lez Eperlecques, Blendecques, Clairmarais, Eperlecques, Fauquembergues, Hallines, Helfaut, Houle, Longuenesse, Mentque Nortbécourt, Merck-Saint-Liévin, Moringhem, Moule, Nort-Leulinghem, Renty, Saint-Martin-d'Hardinghem, Saint-Martin-Lez-Tatinghem, Saint-Omer, Salperwick, Serques, Thiembroune, Tilques, Wizernes

### Contact

Maison du Papier  
15 rue Bernard Chochoy | 62380 Esqueredes  
tél : 03 21 88 98 82  
mail : smageaa@smageaa.fr

## SYMVAHEM

Communes adhérentes sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Nordausques, Tournehem-sur-la-Hem, Zouafques

### Contact

tél : 03 21 35 06 28  
mail : symvahem@orange.fr

## SYMSAGEL

Communes adhérentes sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer

Aire-sur-la-Lys, Audincthun, Beaumetz-les-Aire, Bellinghem, Bomy, Campagne-les-Wardrecques, Coyecques, Delettes, Dennebroeucq, Ecques, Enquin-lez-Guinegatte, Erny-Saint-Julien, Febvin-Palfart, Flechin, Huringhem, Laires, Mametz, Quiestède, Racquinghem, Roquetoire, Reclinghe, Saint-Augustin, Therouanne, Wardrecques, Wittes

### Contact

138 bis, rue Léon Blum  
62290 Noeux-les-Mines  
tél : 03 61 40 00 60

## Institution Intercommunale des Wateringues

### Contact

2 Bld Pierre Guillaïn | 62500 Saint-Omer  
mail : institution@institution-wateringues.fr  
tél : 03 21 38 20 56

EN SAVOIR PLUS   
Retrouvez toutes les infos  
sur [www.ca-pso.fr](http://www.ca-pso.fr)

Communauté d'agglomération  
du Pays de Saint-Omer

2 Rue Albert Camus | 62219 Longuenesse  
tél : 03 74 18 20 00 | mail : contact@ca-pso.fr

  
CAPSO  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU PAYS DE SAINT-OMER